

Volontariat à la sauce Mallié : les carabistouilles de la Halle aux chaussures !

24-01-2010

De notre correspondant CGT à la Halle aux chaussures

Nous avons largement dénoncé la carabistouille que constituait, selon nous, le pseudo "volontariat" des salariés à la sauce Mallié. Exemple d'application directe : l'accord d'entreprise sur l'ouverture des dimanches à la CEC Halle aux chaussures Chaussland, en cours de négociation. Pour le moment, cet accord n'a été signé que par la CGT, mais nous pensons qu'il sera dénoncé par les autres formations syndicales.

Le 4° paragraphe du préambule commence très fort, puisqu'il prévoit, invoquant à tort l'article 3132-20 du code du travail, que les magasins dans lesquels le repos simultané de tous les salariés serait préjudiciable au fonctionnement du magasin ... seront ouverts !

Mais le meilleur est après !

Page 2, 3° paragraphe, il est stipulé qu'"en cas de refus d'un collaborateur de travailler le dimanche il sera tenu compte des nécessités d'organisation et de bon fonctionnement du magasin lesquelles pourront justifier la mise en oeuvre d'une mobilité sur un autre magasin du réseau notamment concernant l'encadrement" !

En clair : non volontaire ? Pas de problème, vous dégagez sur notre magasin de Pétaouchnoque ! Merci, Docteur Carabistouille !

{mosdocument pdf/halle-chaussure.pdf}Afficher l'accord d'entreprise{/mosdocument}